



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 6521

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le probleme du taux de TVA applicable au charbon. Utilise plus particulierement, comme le demontrent les statistiques, par une population plutot agee et de condition modeste, cette source d'energie va se trouver injustement penalisee si elle ne beneficie pas de la baisse de TVA prevue dans la loi de finances sur les abonnements de gaz et d'electricite. Dans un souci d'equite, et compte tenu de la necessaire harmonisation de la fiscalite a l'approche du grand marche, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que compte prendre son ministere a cet effet.

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure souhaitee par les honorables parlementaires irait beaucoup plus loin que celle prise en faveur des abonnements relatifs aux livraisons d'electricite, de gaz combustible et d'energie calorifique, des lors qu'elle porterait sur les depenses de consommation d'energie proprement dite. Une extension de cette mesure serait inmanquablement demandee pour la consommation de fioul domestique, de gaz et d'electricite. Il en resulterait des pertes de recettes budgetaires de l'ordre de 15 milliards de francs qui necessiteraient des transferts de charge particulierement delicats a realiser. C'est pourquoi cette mesure n'a pas ete retenue par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989. Au demeurant, plusieurs Etats membres de la Communaute economique europeenne, dont la Republique federale d'Allemagne, appliquent le taux normal au charbon comme a l'ensemble de l'energie. Les propositions d'harmonisation des taux de TVA faites par la commission des Communautes europeennes devront faire prochainement l'objet d'un examen concerté entre les Etats membres ; il n'est pas possible d'en prejurer le resultat.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6521

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3493